



Vous bricolez ?

Vous jardinez ?

Vous utilisez les nouveaux modes de transports électriques ?

Avez-vous pensé à vous protéger en cas d'accident ?

maPrévoyance
Accident

Face à l'essor des nouveaux modes de transports électriques, le bricolage et le jardinage, les accidents se multiplient et peuvent être lourds de conséquences.

MaPrévoyance Accident a été conçue pour anticiper les conséquences de ces accidents du quotidien en vous assurant **un capital** et **une assistance** pour surmonter ces événements imprévisibles et protéger ainsi vos proches.

Connaissez-vous les conséquences d'un accident grave ?

Conséquences **psychologiques**, **perte d'autonomie**, **perte de revenus**, désorganisation de la vie quotidienne...

Un accident peut générer **des dépenses très lourdes** et de sérieuses difficultés pour vous et vos proches : adaptation du logement et de la voiture, aide à domicile...

Le saviez-vous ?

12 millions d'accidents de la vie courante sont recensés chaque année en France.

En pratiquant son sport favori, en bricolant, en jardinant, en cuisinant, en faisant une mauvaise chute dans les escaliers ou en subissant une agression... **Un accident est vite arrivé !**

Accidents de la vie courante : 3^{ème} cause de mortalité en France !

LES 6 RISQUES PRINCIPAUX



Un capital en cas d'invalidité ou de décès accidentel.
Un accompagnement personnalisé en cas d'accident.



Options accessibles à partir de :

3,11 €/mois (Option 1)
 5,45 €/mois (Option 2)
 10,14 €/mois (Option 3)
 14,82 €/mois (Option 4)

- **Doublement du capital décès** en cas d'invalidité permanente,
- **Une protection complète** dans le cadre de la **vie privée et professionnelle** dont les accidents de la route,
- Un **tarif fixe** tout au long de votre contrat,
- Une **adhésion jusqu'à 70 ans** et **sans formalités médicales**,
- Une **prise d'effet immédiate** des garanties,
- Le **libre choix des bénéficiaires** en cas de décès.

4 niveaux de couverture au choix

	Option 1	Option 2	Option 3	Option 4
En cas de décès, capital versé à vos bénéficiaires désignés :	7 500 €	15 000 €	30 000 €	45 000 €
En cas d'invalidité permanente, nous vous versons au maximum :	15 000 €	30 000 €	60 000 €	90 000 €



Une assistance complète pour votre famille

Mutuelle Mieux-Etre s'engage à vous accompagner durant les événements douloureux de la vie, en mettant à votre disposition :

- Un **service d'information et de conseil** téléphonique dans les domaines du médical, social et juridique,
- Un **soutien psychologique**,
- Un **service de rapatriement médical** avec une prise en charge des frais médicaux jusqu'à 3 800 €,
- Des **prestations à domicile en cas d'immobilisation ou de décès** (aide-ménagère, garde d'enfants...),
- Une **aide au déménagement** et au retour à l'emploi en cas d'invalidité,
- Et en plus, en cas de décès, une **aide pour vos proches** dans l'organisation des obsèques (conseils, rapatriement du corps...).